



Le Mans, 19 novembre 2008

# Réglementation 24 Heures du Mans 2011

## ► Moteurs

<b>LM P1</b>	<b>Diesel</b>	3.7 litres Turbo 8 cylindres (bi turbo)
520 cv	<b>Essence</b>	3.4 litres atmosphériques 8 cylindres
900 kg		2 litres Turbo jusqu'à 6 cylindres (1 turbo)
<b>LM P2</b>	<b>Diesel</b>	Moteur série 4.0 litres 8 cylindres (système de suralimentation d'origine)
420 cv	<b>Essence</b>	Moteur série 4 litres préparé base GT2 2010
900 kg		Moteur strictement de série 4.5 litres (en fonction des résultats obtenus en 2009)

## ► Les systèmes « hybrides »

L'ACO souhaite donner aux constructeurs la plus grande liberté possible pour le développement et l'utilisation de tels systèmes tout en prenant un certain nombre de mesures pour les contrôler.

Pour cela les systèmes de récupération d'énergie seront libres, à condition de respecter les règles suivantes :

- Récupération de l'énergie des freins des 4 roues ou de la chaleur de l'échappement.
- Seules les roues arrière pourront être utilisées pour propulser la voiture.
- En ce qui concerne la récupération de l'énergie des freins, seuls les systèmes électriques seront autorisés.
- Le stockage de l'énergie sera permise sous forme électrique uniquement.
- Le poids minimum de la voiture sera identique à celui des autres LM P1 qui utilisent des groupes motopropulseurs conventionnels (essence ou Diesel) : 900 kg.
- Le moteur à combustion et le moteur électrique devront être commandés par le pilote par l'intermédiaire de la pédale d'accélérateur (bouton « push to pass » interdit).
- La quantité d'énergie utilisable stockée à bord ne devra pas être supérieure à 1 MJ.
- Mise en place des systèmes permettant de contrôler la puissance en entrée et en sortie des moteurs/générateurs et l'énergie dissipée sur un tour de circuit en sortie du moteur/générateur.
- Les règles de sécurité seront imposées par l'ACO.

.../...

**AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST**

**DÉPARTEMENT COMMUNICATION**

e-mail : [presse@lemans.org](mailto:presse@lemans.org)



L'utilisation d'un tel système ne doit pas avoir pour objectif d'obtenir un surcroit de puissance mais de réduire la consommation de carburant et donc l'émission de CO<sub>2</sub>.

L'ACO pourra ajuster les performances d'une voiture utilisant un tel système si ce dernier permet d'améliorer sensiblement son temps au tour.

Les concurrents qui souhaitent utiliser et développer un tel système devront au préalable en avertir l'ACO et leur donner toutes les informations utiles concernant son fonctionnement, son mode d'utilisation, les performances escomptées, les sécurités mises en place, etc.

L'ACO devra être tenue informé pendant tout le développement du système et de la voiture. Elle pourra exiger d'avoir toutes les informations et effectuer tous les contrôles qu'elle jugera nécessaires.

### ► La capacité du réservoir de carburant

LM P1 et LM P2 :

Moteur essence : 75 l.

Moteur Diesel : 68 l.

### ► Les dimensions des roues

	LM P1	LM P2
Largeur (maximum)	16"	14"
Diamètre (maximum)	28.5"	28"

**AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST**

**DÉPARTEMENT COMMUNICATION**

e-mail : [presse@lemans.org](mailto:presse@lemans.org)